



## SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

### SNH

#### MANDAT DE L'ETAT

#### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et portant sur :

- les contrôles et les vérifications mis en œuvre et leur étendue ;
- nos conclusions et notre opinion sur les états financiers de la SNH volet Mandat de l'Etat, établis en FCFA tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Les états financiers ont été arrêtés par la SNH. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

#### I. ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers sur lesquels ont porté nos travaux présentent les chiffres significatifs suivants au 31 décembre 2015, exprimés en millions de FCFA :

- Total bilan	:	1 276 160
- Chiffre d'Affaires	:	648 071
- Bénéfice net (avant transferts à l'Etat)	:	332 389
- Trésorerie nette	:	408 179

● SA au capital FCFA 200 000 000  
R.C.M. Douala  
N° RC/DLA/1583/B/0041  
Agrément UDEAC N° SEC 02  
N° NIJ M10620000403 R  
N° Contribuable M 10620000403 R  
CNPS N° 110-2209601-A

● Tour CNPS  
Rue de l'Hôpital 1043  
Quartier Bonaparte  
B.P. 443 Douala  
Tel : 233 43 01 71 / 243 95 23 01 / 242 03 68 06  
243 06 23 02  
Gen : 899 80 01 51  
Fax : 233 43 01 06  
e-mail : [caconternational@cac-international.com](mailto:caconternational@cac-international.com)  
[caccameroun@cac-international.com](http://caccameroun@cac-international.com)



## **2. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Nationale des Hydrocarbures portant sur les opérations du mandat de l'Etat ci-joints. Notre audit a été effectué selon les normes d'audit généralement admises ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

En application de ces diligences, nous avons :

- procédé à une appréciation des procédures et du contrôle interne de la SNH dans le but, d'une part, d'identifier les risques potentiels d'erreurs dans les comptes et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des sondages à effectuer sur les comptes ;
- procédé à une demande de confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers qui sont en relation avec la société, à savoir essentiellement les banques, les clients, les fournisseurs, les avocats, les assureurs et les sociétés du Groupe ;
- exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'erreurs dans chaque compte ou groupe de comptes.

## **3. CONCLUSIONS DE NOS TRAVAUX**

### **3.1 EXAMEN DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Notre revue des processus n'a pas révélé de dysfonctionnement significatif susceptible de remettre en cause la fiabilité de l'information financière produite.



### **3.2 EXAMEN DES COMPTES**

Notre examen des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 n'a pas révélé d'anomalies significatives sur l'image fidèle des comptes.

### **4. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers de la Société Nationale des Hydrocarbures, volet Mandat de l'Etat, établis conformément aux principes comptables généralement admis au Cameroun, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Volet Mandat à la fin de cet exercice.

### **5. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données sur la situation financière et les états financiers.

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

Jérôme MINLEND  
Associé

Le 05 août 2016